



**SYNDICAT DES EAUX**  
**BAROUSSE COMMINGES SAVE**

---



# Rapport annuel 2022

Sur le prix et la qualité du service  
public d'eau potable

---

*Document établi le 2 mai 2023*



## Indicateurs techniques du service d'eau potable

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2022 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Un tel rapport permet aux élus, à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et aux habitants du territoire du Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save (SEBCS) de connaître le service et son évolution au fil des ans grâce à un suivi d'indicateurs techniques et financiers. Il doit être présenté par le Président puis par les maires.

Le présent document est établi à partir des données fournies par la SPL EBCS.

### 1.1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SEBCS regroupe 247 communes réparties sur 3 départements : la Haute-Garonne (31), le Gers (32) et les Hautes-Pyrénées (65). La liste détaillée des communes est jointe en annexe.

### 1.2. CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Mode de gestion	Exploitant	Début du contrat	Fin du contrat
<b>Affermage</b>	SPL EBCS	1 <sup>er</sup> octobre 2021	31 décembre 2040

### 1.3. POPULATION DU SERVICE

Population au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (données INSEE) :

<b>Le total des résidents est de :</b>	<b>87 692 habitants</b>
Secteur SPL Eaux Barousse Comminges Save (31-65)	59 789 habitants
Secteur SPL Eaux Barousse Comminges Save (32)	27 909 habitants

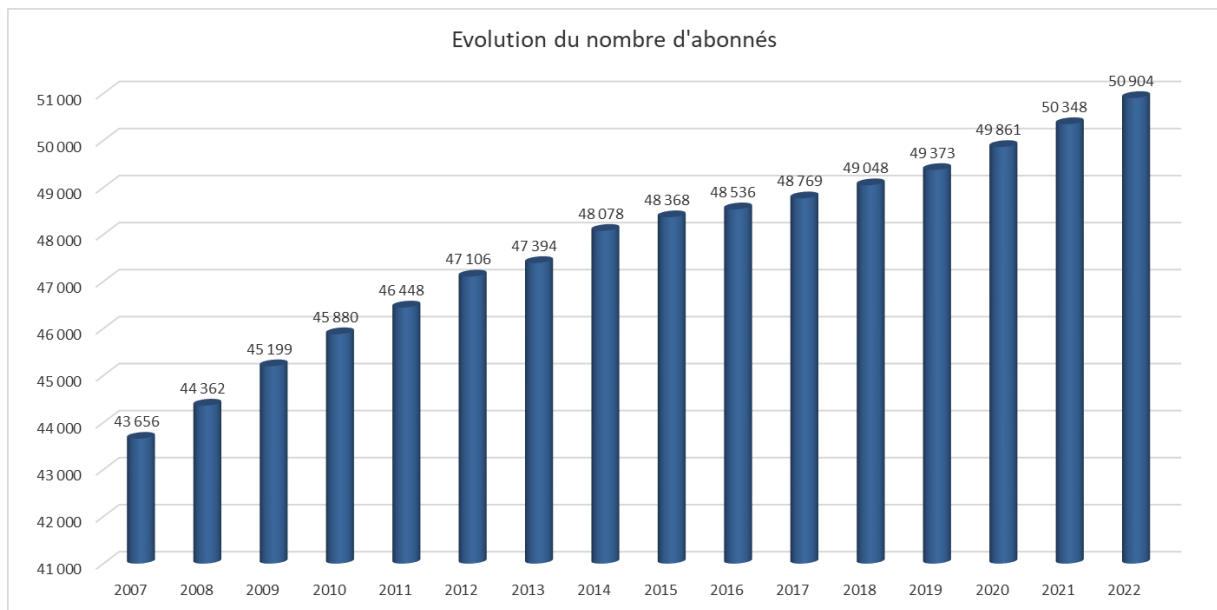
Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

## 1.4. CARACTERISTIQUES DU SERVICE

Abonnés du service :

Abonnés	2019	2020	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	48 864	49 348	49 934	50 404	+ 0,95 %
Nombre d'abonnés non domestiques*	509	513	504	500	-0,79 %
<b>Nombre total d'abonnés</b>	<b>49 373</b>	<b>49 861</b>	<b>50 438</b>	<b>50 904</b>	<b>+ 0,92 %</b>

\*Les abonnés non domestiques regroupent essentiellement les branchements « verts ».



## 1.5. EAUX BRUTES – PRELEVEMENTS SUR LES RESSOURCES

Le SEBCS dispose de 18 points de prélèvements :

- ◆ Source des Piches à Sost
- ◆ Source de Cularon à Ferrère
- ◆ Sources des Chalets St Nérée à Ferrère
- ◆ Source de la Salose à Ourde
- ◆ Source de Hountaou à Mauléon-Barousse
- ◆ Source de la Gourdiolle à Mauléon-Barousse
- ◆ Source du Plan d'Aréas à Aveux
- ◆ Source du Rocher de la Vierge à Lourde
- ◆ Source de la Séreuille et Puits de la Carrère à Ore
- ◆ Puits de Ponlat
- ◆ Forages de Bordes-de-Rivière
- ◆ Puits de Clarac
- ◆ Puits de Villeneuve de Rivière
- ◆ Puits des Tourasses à St Martory
- ◆ Puits de Mancieux (non utilisé)
- ◆ Puits Riou de Garonne à Roquefort-sur-Garonne
- ◆ Source de St Vidian à Martres-Tolosane

Ressources propres : (Le détail par source est présenté en annexe)

Nature	Moyenne 5 dernières années	Production 2020 (m³)	Production 2021 (m³)	Production 2022 (m³)	Variation
Sources et ouvrages de prélèvement en nappe souterraine	9 251 628	9 471 113	9 469 854	9 318 284	-1,60 %

Importations d'eau :

Nom de l'exportateur	Importés en 2019 (m³)	Importés en 2020 (m³)	Importés en 2021 (m³)	Importés en 2022 (m³)	Variation
Antichan (alimente St Pé d'Ardeat)	17 084	22 027	20 511	9 094	-55,66 %
Syndicat des Eaux de l'Arize	300	170	200	0	-100 %
<b>Volume total importé sur SEBCS</b>	<b>17 384</b>	<b>22 197</b>	<b>20 711</b>	<b>9 094</b>	<b>- 56,1 %</b>

Total :

Total des ressources (m³)	2019	2020	2021	2022	Variation
Ressources propres	9 038 954	9 471 113	9 469 854	9 318 284	-1,60 %
Importations	17 384	22 197	20 711	9 094	-56,1 %
<b>Total général</b>	<b>9 056 038</b>	<b>9 493 310</b>	<b>9 490 565</b>	<b>9 327 378</b>	<b>-1,72 %</b>

## 1.6. EXPORTATION HORS SEBCS

Le SEBCS exporte de l'eau en gros aux collectivités suivantes :

Nom de l'importateur	Exporté en 2019 (m³)	Exporté en 2020 (m³)	Exporté en 2021 (m³)	Exporté en 2022 (m³)	Variation
Mondavezan	2	239	0	0	0 %
Valcabrière	13 969	14 127	13 614	12 318	-9,52 %
SIDEAU Aubiet Marsan	19 058	19 949	12 036	15 452	+28,38 %
L'Isle Jourdain	6 204	5 208	4 615	4 512	-2,24 %
<b>Volume total exporté hors SEBCS</b>	<b>39 234</b>	<b>39 523</b>	<b>30 265</b>	<b>32 281</b>	<b>+ 6,66 %</b>

## 1.7. VOLUMES COMPTABILISES SUR L'ANNEE CIVILE

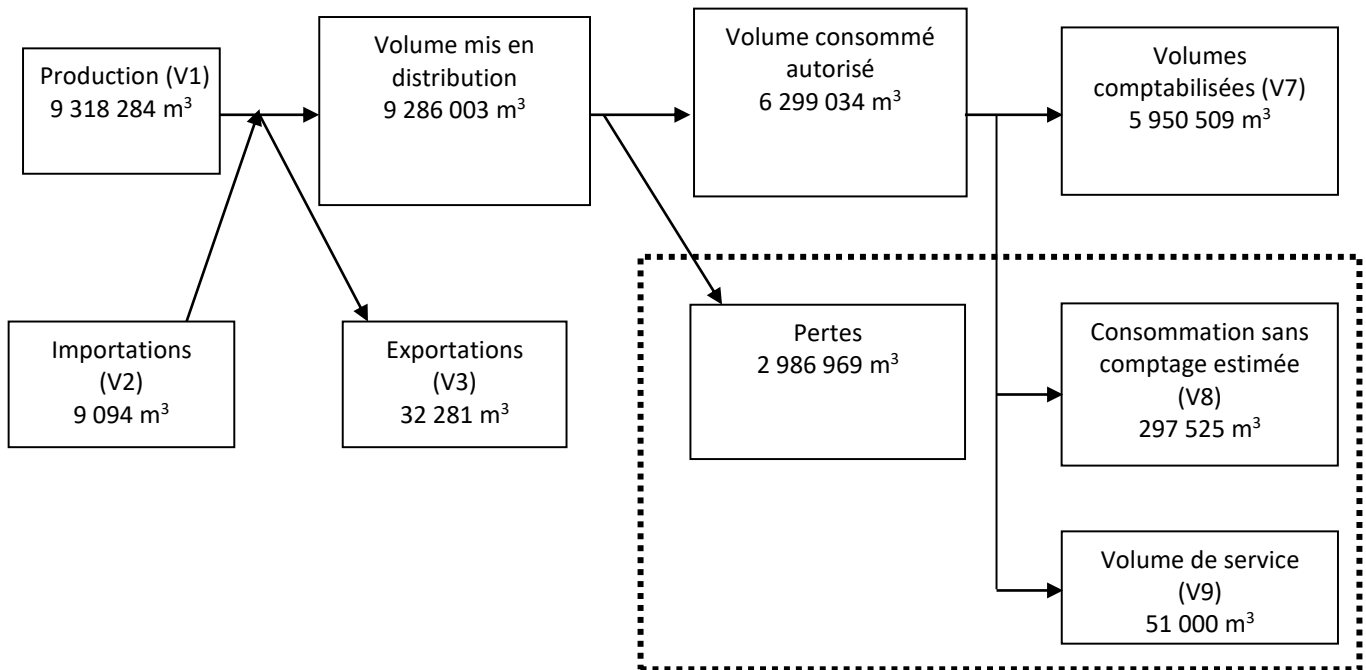
	2020	2021	2022	Variation
Total des volumes comptabilisés (m3)	6 025 929	6 344 364	5 950 509	-6,20 %

Depuis 2020, la législation indique que les volumes comptabilisés doivent prendre en compte le volume facturé aux abonnés et les éventuels volumes dégrévés (les dégrèvements sont des ajustements de facturation mais correspondent à des volumes réellement passés aux compteurs, donc à prendre en compte).

## 1.8. VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET CONSOMMES

	2020 (m <sup>3</sup> )	2021 (m <sup>3</sup> )	2022 (m <sup>3</sup> )	Variation
Volumes maximum produits en une journée	36 931	37 173	39 045	+ 5,03%
Volumes produits V1	9 471 113	9 469 854	9 318 284	-1,60%
Volumes achetés en gros (Antichan + St Paul) V2	22 197	20 711	9 094	-56,10%
Volumes vendus en gros V3	39 523	30 265	32 281	+6,66%
Volumes comptabilisés V7	6 025 929	6 344 364	5 950 509	-6,20%
Volumes consommateurs sans comptage V8 <sup>(1)</sup>	301 296	317 218	297 525	-6,21%
Volumes de service du réseau	45 000	30 000	51 000	-
<b>Rendement du réseau de distribution <sup>(1)</sup></b>	<b>67,54 %</b>	<b>70,83 %</b>	<b>67,88 %</b>	<b>-4,16%</b>
Longueur du réseau (km)	4 273	4 274	4 280	-
<b>Indice linéaire des volumes non comptés (m<sup>3</sup>/j/km)</b>	<b>2,19</b>	<b>2,00</b>	<b>2,14</b>	-
<b>Indice linéaire de pertes (m<sup>3</sup>/j/km)</b>	<b>1,97</b>	<b>1,77</b>	<b>1,92</b>	-

<sup>(1)</sup> Indicateurs définis au paragraphe 2.3



$$\begin{aligned}
 V4 &= V1 + V2 - V3 \\
 V5 &= V4 - V6 \\
 V6 &= V7 + V8 + V9
 \end{aligned}$$

### 1.9. BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements en plomb	2020	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	65	79	61

### 1.10. QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS (Agence Régionale de Santé) des départements du 31, 32 et 65. Le tableau suivant en synthétise les résultats.

Analyses de l'eau distribuée : % de conformité			
	Type	Contrôle sanitaire	
		Nombre de prélèvements	Taux de conformité
31-65	Analyses bactériologiques	254	100 %
	Analyses physico-chimiques	266	98,5 %
32	Analyses bactériologiques	85	100 %
	Analyses physico-chimiques	88	100 %
		<b>Taux global</b>	<b>98,9 %</b>

Les analyses sur le territoire du SEBCS montrent que la qualité de l'eau est très bonne. Sur l'ensemble du territoire du Syndicat des Eaux, 354 prélèvements eau potable pour analyse ont été effectués en 2022 et 4 non-conformités ont été détectées :

- 3 portent sur des dépassements de paramètres physico-chimiques en fer. Ces prélèvements ont été réalisés au niveau du réseau de distribution. Suite à ces non-conformités des purges ont été effectuées et ont permis un retour à un taux conforme.
- 1 porte sur un dépassement du paramètre plomb= 20 µg/L. Suite à des investigations, il s'avère que la canalisation en plomb se situe chez l'abonné. Un courrier lui a donc été adressé afin de lui porter connaissance du problème et de lui suggérer de procéder au changement de la canalisation.



## Indicateurs de performance

En accord avec les objectifs de la stratégie nationale du développement durable actualisée le 13 novembre 2006, l'évaluation de l'inscription des services publics d'eau et d'assainissement dans une perspective de développement durable est réalisée en examinant 3 axes : la qualité de service à l'utilisateur, la gestion financière et patrimoniale, les performances environnementales.

La définition de chaque indicateur est présentée en suivant l'ordre de l'annexe II de l'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

### 2.1. QUALITE DE SERVICE A L'USAGER

#### **Taux de réclamation : 0,14 %**

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix.

#### **Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie : 100 %**

C'est le pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.

#### **Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques : 98,9 %**

C'est le pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.

#### **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : 16,67 %**

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte.

Les interruptions de service non programmées sont dues principalement à des interventions pour réparation de fuite. Notre système de suivi des interventions ne nous permet pas à ce jour de différencier les interventions programmées des non programmées. Cela signifie que cet indicateur est calculé en cumulant l'ensemble des coupures pour réparations de conduites suite à une casse.

Pour l'année 2022, il y a eu 849 interventions impliquant une coupure d'eau sur l'ensemble du territoire.

#### **Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés : 100 %**

Ce délai est le temps exprimé en heure ou en jour sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.

#### **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : 4,18 %**

Ce taux correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Les indicateurs présentés ci-dessus et qui sont « non disponible » font partis des indicateurs facultatifs.

Le SEBCS ne dispose pas aujourd'hui d'un système d'information suffisamment précis pour donner une valeur fiable à ces indicateurs. Une démarche interne est en cours sur la mise en œuvre des procédures et outils nécessaire à la collecte de cette information (entre autres).

## 2.2. GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

### **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : 0,39 %**

Moyenne sur 5 ans du quotient de la longueur des canalisations renouvelées (hors branchements) au cours de l'année par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilités. Ce taux a été calculé avec un linéaire de réseau hors branchement de 4 280 km.

Année	Total
2006	9 392 ml
2007	17 915 ml
2008	20 425 ml
2009	32 353 ml
2010	16 959 ml
2011	24 029 ml
2012	20 144 ml
2013	22 580 ml
2014	11 864 ml
2015	21 221 ml
2016	14 473 ml
2017	29 234 ml
2018	14 702 ml
2019	14 542 ml
2020	8 795 ml
2021	17 016 ml
<b>2022</b>	<b>27 597 ml</b>

### **Durée d'extinction de la dette de la collectivité : 11 ans**

Cet indicateur mesure la capacité de la collectivité à se désendetter. Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.



**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : 112 points/120 points**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013).

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Le détail du calcul de cet indicateur est présenté en annexe.

**2.3. PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE****Rendement du réseau de distribution : 67,88 %**

Il correspond au ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

**Indice linéaire des volumes non comptés : 2,14 m<sup>3</sup>/j/km**

Est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

**Indice linéaire des pertes en réseau : 1,92 m<sup>3</sup>/j/km**

Est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé.

**Estimation des volumes consommés non comptés : 348 525 m<sup>3</sup>**

Volume estimé résultant de la somme du volume livré aux consommateurs sans comptage (volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation) et des volumes de service du réseau (volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)

*Le calcul est fait avec une hypothèse de volumes « autorisés non comptés » égale à 5% des volumes autorisés comptés et 51 000 m<sup>3</sup> d'eau de service correspondant à 80% du volume des réservoirs du SEBCS.*

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 95,5 %**

Un indice chiffré de 0 à 100% est attribué selon l'avancement de la protection de la ressource en eau de chaque service :

- 0% : aucune action
- 20% : études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre, et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Captages	Volumes produits en 2022 (m <sup>3</sup> )	Avancement de la procédure	Numéro de l'arrêté préfectoral	Date de l'arrêté préfectoral	%
Sost	10 959	Procédure administrative terminée	2011139-03	19/05/2011	100 %
Mauléon Barousse (Hountaou)	35 169	Arrêté de DUP obtenu Travaux en cours	65-2019-09-04-001	04/09/2019	60%
Ferrère (Saint Nérée)	4 074 176	Procédure administrative terminée	2009198-18	17/07/2009	100 %
Ferrère (Cularon)	3 714	Arrêté de DUP obtenu Travaux en cours (Marché attribué)	2009198-13	17/07/2009	60%
Ourde	26 701	Procédure administrative terminée	2009198-17	17/07/2009	100 %
Mauléon Barousse (Gourdiolle)	1 860 878	Procédure administrative terminée	2009198-14	17/07/2009	100%
Aveux	60 435	Procédure administrative terminée	2009198-15	17/09/2009	100%
Lourde	24 500	Procédure administrative terminée	266	27/11/2001	100 %
Ore	8 788	Procédure administrative terminée	142	03/08/2000	100%
Ponlat	306 208	Arrêté de DUP obtenu Travaux réalisés (2021)	10	30/03/2016	100%
Bordes-de-Rivière	-	Avis de l'hydrogéologue agréé rendu en décembre 2021			20%
Clarac	2 377 701	Procédure administrative terminée	57	09/04/2001	100 %
Villeneuve de Rivière	294 372	Avis hydrogéologue agréé rendu en 2022. Procédure administrative en cours			50%
Roquefort sur Garonne	46 897	Procédure administrative terminée	50	24/10/2008	100 %
Saint Martory	40 957	Arrêté de DUP obtenu Travaux réalisés mais pas terminés	8	20/03/2017	60%
Mancioux	-	Avis hydrogéologue rendu Procédure administrative en cours			50%
Martres Tolosane	146 829	Avis de l'hydrogéologue rendu en avril 2021 Rapport préalable à l'enquête publique en cours			40%



## Indicateurs financiers du service d'eau potable

### 3.1. INDICATEURS FINANCIERS GENERAUX

#### Recette d'exploitation :

La recette d'exploitation résultant du prix du service de l'eau potable sur le SEBCS s'élève à :

En €	2019 (en €)	2020 (en €)	2021 (en €)	2022 (en €)	Variation
Pour le SEBCS	5 417 821,18	5 485 131,89	5 877 095,12	5 237 390,22	-10,88 %
Pour SPL EBCS	4 430 409,00	4 521 768,10	4 687 436,43	4 982 985,00	+ 6,31 %

#### Autres recettes :

Elles comprennent notamment les recettes suivantes :

En 2022	Eau	Eau Affermage
Participations communales (31-65)	/	29 255,00
Participations communales (32)	/	/
Subvention en annuité versée par le CD31	/	39 682,00

#### Subventions :

Les subventions versées en 2022 par l'État, l'Agence de l'Eau et les Conseils Généraux de la Haute-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées s'élèvent à 739 283,00 €.

	Eau	Eau affermage
AEAG	/	513 457,00 €
CD31	/	13 093,00 €
CD65	/	/
CD32	/	/
État	/	212 733,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>739 283,00 €</b>

### 3.2. ÉTAT DE LA DETTE

L'état de la dette concerne l'ensemble de l'alimentation en eau potable du SEBCS. Il fait apparaître les valeurs suivantes au 31/12/2022 :

	Eau affermage
Encours au 31/12/2022	36 600 677,00
Annuité	3 049 982,00
Remboursement du capital	1 610 695,00
Intérêts	1 439 287,00

### 3.3. MONTANT DES AMORTISSEMENTS

Le montant des amortissements au 31/12/2022 est de :

	Eau affermage
Montant des amortissements au 31/12/2022	2 164 141,00

### 3.4. MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE

Seul le département du Gers a mis en place un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L.115-3 du Code de l'action sociale et des familles. Le montant d'abandon de créance pour le SEBCS pour l'eau et l'assainissement en 2022 est de :

En 2022	Abandon de créance pour l'eau et l'assainissement (en €)
Part SEBCS	45 522,00
Part SPL	55 893,00
<b>TOTAL</b>	<b>101 415,00</b>

### 3.5. TRAVAUX

L'état joint ci-après fait apparaître la liste des montants financiers des travaux de dévoiement, renforcement, renouvellement et extension de réseau réalisés en 2022 sur la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées et le Gers présentés par communes.

Structure	Commune	Nature des travaux	Linéaire
SEBCS31/65	BRAMEVAQUE	Renouvellement	24 ml
SEBCS31/65	MARTRES TOLOSANE	Renouvellement	508 ml
SEBCS31/65	SAINT GAUDENS	Renouvellement	940 ml
SEBCS31/65	AURIGNAC - LE FRECHET	Renouvellement	3 805 ml
SEBCS31/65	CASSAGNABERE TOURNAS - BENQUE	Renouvellement	8 760 ml
SEBCS31/65	HUOS	Renouvellement branchements	11 ml
SEBCS31/65	PEGUILHAN	Renouvellement	168 ml
SEBCS31/65	LARCAN	Renouvellement	833 ml
SEBCS31/65	MONTREJEAU	Renouvellement	45 ml
SPL 31/65	PONLAT-TAILLEBOURG	Extension	140 ml
SPL 31/65	SALECHAN	Renouvellement	100 ml
SPL 31/65	DEVEZE	Déplacement conduite	26 ml
SPL 31/65	ESCANECRABE	Renouvellement	6 ml
SPL 31/65	MAULEON	Renouvellement	35 ml
SPL 31/65	MONTBERNARD	Déplacement conduite	50 ml
SPL 31/65	PEGUILHAN	Renforcement	162 ml
SPL 31/65	MARTRES TOLOSANE	Déplacement conduite	200 ml
SPL 31/65	VILLENEUVE LECUSSAN	Déplacement conduite	239 ml
SPL 31/65	SAUX POMAREDE	Déplacement conduite	92 ml
SPL 31/65	BALESTA	Extension	40 ml
SPL 31/65	PONLAT TAILLEBOURG	Extension	140 ml

SPL 31/65	LOURDE	Renouvellement	130 ml
SPL 31/65	MONTOULIEU ST BERNARD	Déplacement	244 ml
SPL 31/65	BOULOGNE SUR GESSE	Déplacement conduite	55 ml
SPL 31/65	SIRADAN	Renouvellement	50 ml
SPL 31/65	LANDORTHE	Déplacement conduite	70 ml
SPL 31/65	SAINT PE D'ARDET	Déplacement conduite	120 ml
SEBCS 32	SIMORRE	Renouvellement	2 475 ml
SEBCS 32	LABASTIDE SAVES	Renouvellement / Dévoiement	3 170 ml
SEBCS 32	POMPIAC	Renouvellement	1 280 ml
SEBCS 32	SAMATAN	Extension / Renouvellement	36 ml
SEBCS 32	TOUGET	Renouvellement / Dévoiement	657 ml
SEBCS 32	SAVIGNAC MONA	Renouvellement / Extension	535 ml
SEBCS 32	SIMORRE	Renouvellement	241 ml
SEBCS 32	FAGET ABBATIAL	Renouvellement branchements	18 ml
SEBCS 32	RAZENGUES	Renouvellement / Dévoiement	250 ml
SEBCS 32	NOILHAN	Renouvellement / Dévoiement	98 ml
SEBCS 32	LAHAS	Renouvellement	660 ml
SPL 32	BEDECHAN	Renouvellement	220 ml
SPL 32	FAGET ABBATIAL	Renouvellement	455 ml
SPL 32	GARRAVET	Renouvellement	310 ml
SPL 32	GIMONT	Renouvellement	126 ml
SPL 32	NOILHAN	Renouvellement	98 ml
SPL 32	SAINT LIZIER DU PLANTE	Renouvellement	50 ml
SPL 32	SAMATAN	Renouvellement	152 ml
SPL 32	TOUGET	Renouvellement	164 ml
<b>TOTAL</b>			<b>27 988 ml</b>

### 3.6. PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

Le prix du service de l'eau potable comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

	SPL	
	Départements 31 et 65 + Cadeillan et Monbardon	Département 32
<b>Abonnement :</b>	62,50 €	62,50 €
<b>Consommation :</b>		
- m <sup>3</sup> d'eau de 1 à 200 m <sup>3</sup>	1,27 €	1,64 €
- m <sup>3</sup> d'eau de 201 à 500 m <sup>3</sup>	1,18 €	1,56 €
- m <sup>3</sup> d'eau supérieure à 501 m <sup>3</sup>	1,06 €	1,46 €
- m <sup>3</sup> d'eau - Eau en gros	0,79 €	0,94 €
- m <sup>3</sup> d'eau - Branchements verts	0,95 €	1,35 €

En 2023, le prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau est de 2,32 € TTC/m<sup>3</sup> pour les départements du 31 et 65 et les communes de Cadeillan et Monbardon et de 2,71 € TTC/m<sup>3</sup> pour le département du 32.

**DEPARTEMENTS DU 31 ET 65 + COMMUNES DE CADEILLAN ET MONBARDON**

Évolution du tarif de l'eau (tarifs au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n+1) :

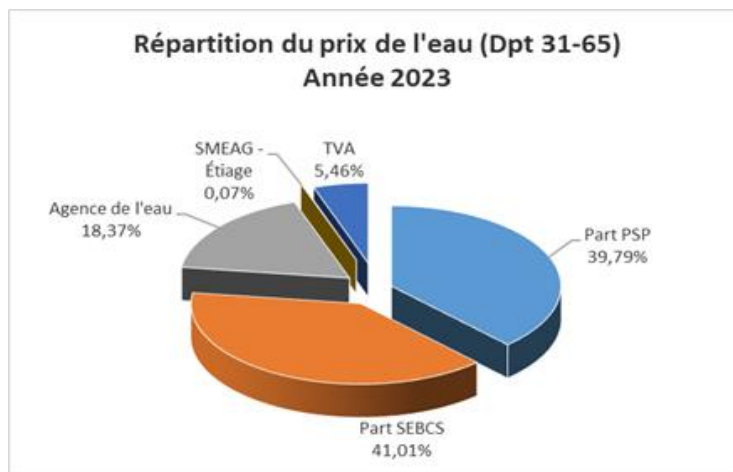
	Désignation	2022	2023	Variation
<b>Part exploitation (SPL 31/65)</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	29,360	31,204	-
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m <sup>3</sup>	0,585	0,622	-
<b>Part de la collectivité (investissement SEBCS)</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	29,640	31,296	-
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m <sup>3</sup>	0,615	0,648	-
<b>Total part fixe (Abonnement)</b>	Abonnement*	59,00	62,50	+ 5,9 %
<b>Total part proportionnelle (Consommation)</b>	le m <sup>3</sup>	1,20	1,27	+ 5,8 %
<b>Organismes publics (€ HT/an)</b>				
AEAG - Redevance prélèvement	le m <sup>3</sup>	0,077	0,077	-
AEAG - Redevance pollution	le m <sup>3</sup>	0,330	0,330	-
SMEAG – Étiage	le m <sup>3</sup>	0,0016	0,0016	-
<b>TVA (%)</b>	%	5,50 %	5,50%	-

\*Abonnement pour compteur 15 et 20 mm

\*\* Le montant de la redevance pollution est fixe d'une commune à l'autre. Redevance fixée selon les critères de l'agence de l'eau.

Composante de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup> :

	Quantité	2022	2023	Variation
Part SPL (€ HT)	120 m <sup>3</sup>	99,56	105,80	-
Part SEBCS (€ HT)	120 m <sup>3</sup>	103,44	109,05	-
Tarif global Eaux de la Barousse (€ HT)	120 m <sup>3</sup>	203,00	214,95	-
Agence de l'eau (€ HT) (prélèvement et pollution)	120 m <sup>3</sup>	48,84	48,84	-
SMEAG - Étiage (€ HT)	120 m <sup>3</sup>	0,192	0,192	-
TVA	5,50%	13,86	14,51	-
<b>Total (€ TTC)</b>	-	<b>265,89</b>	<b>278,40</b>	+ 4,52 %
<b>Prix en € TTC/m<sup>3</sup></b>	-	<b>2,22</b>	<b>2,32</b>	<b>+ 4,50 %</b>





**DEPARTEMENT DU 32**

Évolution du tarif de l'eau (tarifs au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n+1) :

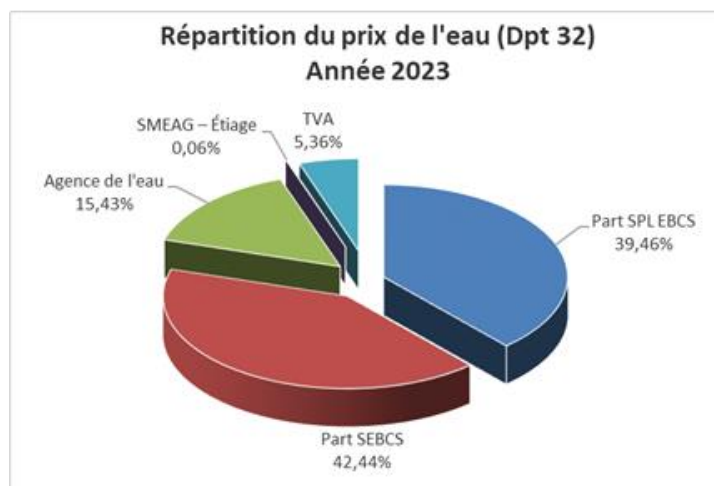
	Désignation	2022	2023	Variation
<b>Part exploitation (SPL EBCS)</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	29,360	31,204	-
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m <sup>3</sup>	0,735	0,781	-
<b>Part de la collectivité (investissement SEBCS)</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	29,640	31,296	-
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m <sup>3</sup>	0,865	0,859	-
<b>Total part fixe (Abonnement)</b>	Abonnement*	59,00	62,50	+ 5,9 %
<b>Total part proportionnelle (Consommation)</b>	le m <sup>3</sup>	1,60	1,64	+ 2,5 %
<b>Organismes publics (€ HT/an)</b>				
AEAG - Redevance prélèvement	le m <sup>3</sup>	0,077	0,077	-
AEAG - Redevance pollution**	le m <sup>3</sup>	0,330	0,330	-
SMEAG - Étiage	le m <sup>3</sup>	0,0016	0,0016	-
<b>TVA (%)</b>	%	5,5 %	5,5%	-

\*Abonnement pour compteur 15 et 20 mm

\*\* Le montant de la redevance pollution est fixe d'une commune à l'autre. Redevance fixée selon les critères de l'agence de l'eau.

Composante de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup> :

	Quantité	2022	2023	Variation
Part SPL EBCS (€HT)	120 m <sup>3</sup>	117,56	124,92	-
Part SEBCS (€ HT)	120 m <sup>3</sup>	133,44	134,34	-
Tarif global Eaux de la Barousse (€ HT)	120 m <sup>3</sup>	251,00	259,30	-
Agence de l'eau (€ HT) (prélèvement et pollution)	120 m <sup>3</sup>	48,84	48,84	-
SMEAG – Étiage (€ HT)	120 m <sup>3</sup>	0,192	0,192	-
TVA	5,50%	16,50	17,12	-
Total (€ TTC)	-	316,53	325,46	+ 2,74 %
<b>Prix en € TTC/m<sup>3</sup></b>	-	<b>2,64</b>	<b>2,71</b>	<b>+ 2,65 %</b>



Le prix moyen de l'eau observé en France par le Service public d'information sur l'eau (étude de janvier 2022) pour un service eau potable et assainissement en mode de gestion déléguée est de 4,30 € TTC pour l'année 2020 avec la répartition suivante pour une facture type de 120 m<sup>3</sup> :

	2020	2023	
	France Mode de gestion déléguée	SPL EBCS Dpt 31/65	SPL EBCS Dpt 32
<b>Prix moyen €TTC/m<sup>3</sup></b>	<b>4,30 €</b>	<b>4,69 €</b>	<b>5,08 €</b>
- pour l'eau potable (€/m <sup>3</sup> TTC)	2,11 €	2,32 €	2,71€
- pour l'assainissement collectif (€/m <sup>3</sup> TTC)	2,19 €	2,37 €	2,37 €

**Nous comparons les tarifs 2023 du SEBCS avec des tarifs moyens nationaux de 2020 ne disposant pas de données actualisées.**

**De plus, en 2022, le SEBCS a pris une délibération d'uniformisation des tarifs des deux secteurs à l'horizon 2035.**



## ANNEXES

- ▶▶ Liste des communes adhérentes au SEBCS
- ▶▶ Détail du calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
- ▶▶ Synthèse des indicateurs du service
- ▶▶ Détail de la production de la ressource pour l'année 2022
- ▶▶ Bulletin de la qualité de l'eau en 2022 par ressource
- ▶▶ Tableau récapitulatif des dommages aux ouvrages 2022-document DREAL
- ▶▶ Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

**Communes de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées gérées par la SPL EBCS**

<b>A</b>	<b>C</b>	<b>L</b>	<b>N</b>	<b>S</b>
Agassac	Cazarilh-de-Barousse	Labarthe-Inard	Nénigan	Saman
Alan	Cazeneuve-Montaut	Labastide-Paumes	Nizan-Gesse	Samouillan
Ambax	Charlas	Labroquère		Samuran
Anan	Ciadoux	Laffite-Toupière	<b>O</b>	Sana
Anla	Clarac	Lalanne-Magnoac	Ore	Sariac-Magnoac
Antichan	Coueilles	Lalouret-Laffiteau	Ourde	Sarp
Arnaud-Guilhem	Créchets	Landorthe		Sarrevace
Arné	Cuguron	Larcen	<b>P</b>	Sarremezan
Aulon		Larroque	Péguilhan-Lunax	Saux-et-Pomarède
Aurignac	<b>D</b>	Latoue	Peyrissas	Savarthès
Ausson	Devèze	Le Cuing	Peyrouzet	Sédeilhac
Auzas		Le Frechet	Ponlat-Taillebourg	Seilhan
Aveux	<b>E</b>	Lécussan	Pouy	Sénarens
	Eoux	Les Tourreilles	Proupiary	Sepx
<b>B</b>	Esbareich	Lescuns	Puymaurin	Siradan
Bachas	Escanecrabe	Lespugue		Sost
Bagiry	Esparron	Lieux	<b>R</b>	
Balesta	Estancarbon	Lilhac	Riolas	<b>T</b>
Barbazan		L'Isle-en-Dodon	Roquefort-sur-Garonne	Terrebasse
Bazordan	<b>F</b>	Lodes		Thèbe
Beauchalot	Fabas	Loudet	<b>S</b>	Thermes-Magnoac
Benqué	Ferrère	Lourde	Sacoué	Tibiran-Jaunac
Bertren	Francon	Loures-Barousse	Saint-André	Troubat
Betbèze	Franquevielle	Luscan	Saint-Araille	
Blajan	Frontignan-Saves		Saint-Bertrand-de-Comminges	<b>V</b>
Boissède		<b>M</b>	Saint-Elix-Seglan	Valentine
Bordes-de-Rivière	<b>G</b>	Marignac-Laspeyres	Saint-Ferréol-de-Comminges	Villemur
Boudrac	Galié	Martissère	Saint-Frajou	Villeneuve-de-Rivière
Boulogne-sur-Gesse	Gaudent	Martres-Tolosane	Saint-Gaudens	Villeneuve-Lécussan
Boussan	Gaujan	Mauléon-Barousse	Saint-Ignan	
Boussens	Gembrie	Mauvezin	Saint-Lary-Boujean	<b>TOTAL : 169 communes</b>
Bouzin	Gensac-de-Boulogne	Mazères-de-Neste	Saint-Laurent	<b>Commune desservie en gros</b>
Bramevaque	Goudex	Mirambeau	Saint-Loup-en-Comminges	Valcabrière
	Gourdan-Polignan	Molas	Saint-Marcet	
<b>C</b>		Monbardon	Saint-Martory	
Cadeillan	<b>H</b>	Mondilhan	Saint-Médard	<b>Communes desservies partiellement :</b>
Cardeilhac	Huos	Montbernard	Saint-Paul-de-Neste	Lussan Adeilhac
Cassagnabère-Tournas		Mont-de-Galié	Saint-Pé-d'Ardet	Polastron
Castelgaillard	<b>I</b>	Montesquieu-Guittaut	Saint-Pé-d'Elbosc	Mondavezan
Castéra-Vignoles	Ilheu	Montgaillard-sur-Save	Saint-Plancard	
Casterets	Izaourt	Montmaurin	Sainte-Marie-de-Barousse	
Castillon-de-Saint-Martory		Montoulieu-Saint-Bernard	Saléchan	
Cazac		Montréjeau	Salerm	
Cazaril-Tamboures				

**Communes du Gers gérées par la SPL Eaux Barousse Comminges Save****A**

Ardizas  
Auradé  
Aurimont

**B**

Beaupuy  
Bédéchan  
Betcave Aguin  
Bezeril  
Boulaur

**C**

Castillon Saves  
Catonvieuille  
Cazaux Saves  
Clermont Saves  
Cologne

**E**

Encausse  
Endoufielle  
Espaon

**F**

Faget Abbatial  
Frégouville

**G**

Garravet  
Gaujac  
Gimont  
Giscaro

**L**

Labastide Saves  
Lahas  
Lamaguère  
Lartigue  
Laymont  
Lias  
Lombez

**M**

Marestaing  
Maurens  
Meilhan  
Monblanc  
Monbrun  
Monferran Saves  
Mongausy  
Montadet  
Montamat  
Montegut Saves  
Montiron  
Montpezat

**N**

Nizas  
Noilhan

**P**

Pebees  
Pellefigue  
Polastron  
Pompiac  
Pujaudran  
Puylausic

**R**

Razengues  
Roquelaure Saint Aubin

**S**

Sabaillan  
Saint André  
Saint Cricq  
Saint Elix d'Astarac  
Saint Georges  
Saint Germier  
Saint Lizier du Plante  
Saint Loube Amades  
Saint Martin Gimoi  
Saint Orens  
Saint Soulan  
Sainte Anne  
Samatan

**S**

Saramon  
Sauveterre  
Sauvimont  
Savignac Mona  
Semezies Cachan  
Seysse Saves  
Simorre  
Sirac

**T**

Thoux  
Tirent Pontejac  
Touget  
Tournan

**V**

Villefranche d'Astarac

**TOTAL : 78 communes**

**Communes desservies partiellement :**

Escorneboeuf  
L'Isle Jourdain

**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable**

	Nombre de points	Valeur	Points SEBCS
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98,89%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	62 %	11
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	67%	6
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>112</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

## Principaux chiffres pour le service d'Eau Potable - 2022

« Réf » : référence de l'indicateur national, ' - ' = indicateur propre au Syndicat

Réf	Détails	SEBCS
<b>D101</b>	Nombre d'habitants desservis	87 692
-	Nombre d'abonnements	50 904
<b>D102</b>	Prix du service €TTC au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,32 (31 et 65) et 2,71 (32)
<b>P101.1</b>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (microbiologie)	100 %
<b>P102.1</b>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (physicochimie)	98,9 %
<b>P103.2</b>	Connaissance du patrimoine	112
<b>P104.3</b>	Rendement du Réseau	67,88 %
<b>P105.3</b>	Indice Linéaire des volumes non comptés	2,14 m <sup>3</sup> /km/j
<b>P106.3</b>	Indice Linéaire de pertes en réseau	1,92 m <sup>3</sup> /km/j
<b>P107.2</b>	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,39 %
<b>P108.3</b>	Avancement de la protection des ressources en eau	95,5 %
<b>P109.0</b>	Montant des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité	45 522,00 €
<b>D151.0</b>	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	100 %
<b>P151.1</b>	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	16,67‰
<b>P152.1</b>	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	100 %
<b>P153.3</b>	Durée d'extinction de la dette	11 ans
<b>P155.1</b>	Taux de réclamations	0,14 ‰
<b>P154.0</b>	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4,18 %

Production Totale 2022														
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	
<b>ST NEREE</b>	387591	360649	396932	388267	400723	386809	362135	263475	221272	218291	292247	395785	<b>4074176</b>	43,72%
<b>TROUBAT</b>	152349	152303	159818	153667	162649	158259	164111	164907	141801	148997	141524	160493	<b>1860878</b>	19,97%
<b>V de RIV</b>												0		
<b>LE CUIING</b>	6984	74	2698	4511	16550	12145	27110	11471	439	0	0	1481	<b>83463</b>	0,90%
<b>LATOUE</b>	2389	0	490	0	0	6041	27505	58147	42757	57088	11373	0	<b>205790</b>	2,21%
<b>ST GAUDENS</b>	0	48	79	108	229	32	0	3771	605	98	0	149	<b>5119</b>	0,05%
<b>PONLAT</b>	4108	5499	1778	5215	13922	26861	53611	57449	43600	46586	29694	17885	<b>306208</b>	3,29%
<b>CLARAC</b>	182726	148537	137261	124239	183295	210873	285416	313647	252527	248474	164153	126553	<b>2377701</b>	25,52%
<b>ST Martory</b>	2317	827	200	1285	1315	1766	6484	7744	6952	7428	3110	1529	<b>40957</b>	0,44%
<b>MARTRES</b> <i>St Vidian</i>	12385	10887	13084	13757	13351	13833	16047	14050	9551	9908	9021	10955	<b>146829</b>	1,58%
<b>ROQUEFORT</b>	3824	3242	3413	3632	4287	4055	5006	4476	3924	3721	3288	4029	<b>46897</b>	0,50%
<i>Antichan</i>	701	934	516	549	579	461	1555	1405	541	698	495	660	<b>9094</b>	0,10%
<b>LOURDE</b>	2262	1973	2168	2591	2449	3160	2647	1535	1136	1452	1325	1802	<b>24500</b>	0,26%
<b>ORE</b>	538	588	652	625	735	789	1259	1065	596	742	558	641	<b>8788</b>	0,09%
<b>FERRERE</b>	273	245	250	273	338	326	358	373	300	325	299	354	<b>3714</b>	0,04%
<b>OURDE</b>	1766	1630	1909	2023	2251	2328	2627	2604	2200	2445	2012	2906	<b>26701</b>	0,29%
<b>AVEUX</b>	6203	7621	4666	4657	5024	4892	5486	5271	4631	4755	3663	3566	<b>60435</b>	0,65%
<b>SOST</b>	1006	900	818	858	671	694	995	1153	1101	1160	821	782	<b>10959</b>	0,12%
<b>MAULEON</b>	2958	2477	2748	2822	2692	2677	2847	2767	2759	3711	4116	2595	<b>35169</b>	0,38%
<b>Total</b>	<b>770380</b>	<b>698434</b>	<b>729480</b>	<b>709079</b>	<b>811060</b>	<b>836001</b>	<b>965199</b>	<b>915310</b>	<b>736692</b>	<b>755879</b>	<b>667699</b>	<b>732165</b>	<b>9 318 284</b>	
<b>Moyenne jour</b>	24851	24084	23532	23636	26163	27867	31135	29526	24556	24383	22257	23618	<b>25460</b>	
<b>SOURCES</b>				<b>67,10%</b>				<b>POMPAGE</b>				<b>33,00%</b>		
<b>6 252 149</b>								<b>3 075 229</b>						
<b>9 318 284</b>														



## Conclusion sanitaire

2022

Eau de bonne qualité.

### Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine.  
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Procédure terminée

### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS de la Haute-Garonne.

### Principaux paramètres mesurés

#### Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100ml)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Nombre de contrôles : 9  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0  
Eau de bonne qualité bactériologique.

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Concentration moyenne : 1,5 mg/L  
Concentration maximale : 1,9 mg/L  
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

#### Pesticides (Limite de qualité : 0,1 µg/L par substance 0,5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. Somme maximale des concentrations en pesticides : 0,08 µg/L  
Pas de dépassement de la norme sur la période.

#### Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. Concentration moyenne : 24 µg/L  
Concentration maximale : 24 µg/L  
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f). Concentration moyenne : 10,2 °f  
Concentration maximale : 11,2 °f  
Eau douce (peu calcaire).



## Conclusion sanitaire

2022

Eau de bonne qualité.

Une eau calcaire ne présente pas de risque pour la santé. Elle peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre.

### Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine.  
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Procédure terminée

### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS de la Haute-Garonne.



### Principaux paramètres mesurés

### Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Nombre de contrôles : 13  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0  
Eau de bonne qualité bactériologique.

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Concentration moyenne : 3,4 mg/L  
Concentration maximale : 4 mg/L  
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

#### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,01 µg/L  
Pas de dépassement de la norme sur la période.

#### Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. Concentration moyenne : <20 µg/L  
Concentration maximale : <20 µg/L  
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f). Concentration moyenne : 13,8 °f  
Concentration maximale : 13,9 °f  
Eau dure (calcaire)



## Conclusion sanitaire


 2022

Eau de bonne qualité.

### Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine.  
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Procédure en cours

### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS de la Haute-Garonne.

### Principaux paramètres mesurés

#### Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100ml)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.  
Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 40  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.  
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 1,2 mg/L  
Concentration maximale : 1,6 mg/L

#### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.

Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,1 µg/L

Pas de dépassement de la norme sur la période.

#### Aluminium (référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.  
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 16 µg/L  
Concentration maximale : 147 µg/L

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).  
Eau douce (peu calcaire).

Concentration moyenne : 9,9 °f  
Concentration maximale : 11,4 °f



### Conclusion sanitaire



Eau de bonne qualité.

**Origine et protection de la ressource**

L'eau est d'origine souterraine. Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Tous les captages ne sont pas autorisés

**Quelques conseils**

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS de la Haute-Garonne.

Principaux paramètres mesurés	Détails des résultats
<b>Bactériologie</b> (Limite de qualité : 0 UFC/100ml)	<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. <b>Eau de bonne qualité bactériologique.</b></p> <p>Nombre de contrôles : 69 Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0</p>
<b>Nitrates</b> (Limite de qualité : 50 mg/L)	<p>Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. <b>Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.</b></p> <p>Concentration moyenne : 1,6 mg/L Concentration maximale : 2,3 mg/L</p>
<b>Pesticides</b> (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)	<p>Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. <b>Pas de dépassement de la norme sur la période.</b></p> <p>Somme maximale des concentrations en pesticides : 0,03 µg/L</p>
<b>Aluminium</b> (Référence de qualité : 200 µg/L)	<p>Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. <b>La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.</b></p> <p>Concentration moyenne : &lt;20 µg/L Concentration maximale : 76 µg/L</p>
<b>Dureté</b> (Pas de limite de qualité)	<p>Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f). <b>Eau douce (peu calcaire).</b></p> <p>Concentration moyenne : 9,8 °f Concentration maximale : 10,9 °f</p>

## Conclusion sanitaire


 2022

Eau de bonne qualité.

### Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine.  
 Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Procédure en cours

### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS de la Haute-Garonne.

### Principaux paramètres mesurés

#### Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100ml)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.  
 Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 18  
 Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.  
 Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 1,5 mg/L  
 Concentration maximale : 1,9 mg/L

#### Pesticides (Limite de qualité : 0,1 µg/L par substance 0,5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.  
 Pas de dépassement de la norme sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,1 µg/L

#### Aluminium (référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.  
 La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : <12 µg/L  
 Concentration maximale : 36 µg/L

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).  
 Eau douce (peu calcaire).

Concentration moyenne : 10,5 °f  
 Concentration maximale : 11,2 °f

## Conclusion sanitaire

2022

Eau de bonne qualité.

Une eau calcaire ne présente pas de risque pour la santé. Elle peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre.

### Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine.  
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Procédure terminée

### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS de la Haute-Garonne.



### Principaux paramètres mesurés

### Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Nombre de contrôles : 7  
Eau de bonne qualité bactériologique. Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Concentration moyenne : 1,2 mg/L  
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme. Concentration maximale : 1,4 mg/L

#### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. Somme maximale des concentrations en pesticides : 0,03 µg/L  
Pas de dépassement de la norme sur la période.

#### Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. Concentration moyenne : <20 µg/L  
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme. Concentration maximale : <20 µg/L

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f). Concentration moyenne : 22,3 °f  
Eau dure (calcaire). Concentration maximale : 22,5 °f



## Conclusion sanitaire

2022

Eau de bonne qualité.

Une eau calcaire ne présente pas de risque pour la santé. Elle peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre.

### Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine.  
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Captage(s) non autorisé(s) au titre du Code de la Santé Publique

### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS de la Haute-Garonne.

### Principaux paramètres mesurés

### Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Nombre de contrôles : 12  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0  
Eau de bonne qualité bactériologique.

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Concentration moyenne : 5,5 mg/L  
Concentration maximale : 12 mg/L  
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

#### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. Somme maximale des concentrations en pesticides : 0,03 µg/L  
Pas de dépassement de la norme sur la période.

#### Aluminium (référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. Concentration moyenne : <20 µg/L  
Concentration maximale : <20 µg/L  
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f). Concentration moyenne : 22,8 °f  
Concentration maximale : 27,2 °f  
Eau dure (calcaire)



## Conclusion sanitaire

2022

Eau de bonne qualité.

Une eau calcaire ne présente pas de risque pour la santé. Elle peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre.

### Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine.  
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Procédure terminée

### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS de la Haute-Garonne.

### Principaux paramètres mesurés

#### Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.  
Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 6  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.  
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : <1 mg/L  
Concentration maximale : 1 mg/L

#### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.  
Paramètres non mesurés sur la période mais ayant été conformes les années antérieures.

Somme maximale des concentrations en pesticides : Paramètres non mesurés sur la période.

#### Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.  
Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

Concentration moyenne : Paramètre non mesuré sur la période.  
Concentration maximale : Paramètre non mesuré sur la période.

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).  
Eau dure (calcaire)

Concentration moyenne : 23 °f  
Concentration maximale : 26,1 °f



## Conclusion sanitaire

2022

Eau de bonne qualité.

Une eau calcaire ne présente pas de risque pour la santé. Elle peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre.

### Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine.  
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Procédure terminée

### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS de la Haute-Garonne.

### Principaux paramètres mesurés

#### Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.  
Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 6  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.  
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 4 mg/L  
Concentration maximale : 4 mg/L

#### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.  
Paramètres non mesurés sur la période mais ayant été conformes les années antérieures.

Somme maximale des concentrations en pesticides : Paramètres non mesurés sur la période.

#### Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.  
Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

Concentration moyenne : Paramètre non mesuré sur la période.  
Concentration maximale : Paramètre non mesuré sur la période.

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).  
Eau très dure (très calcaire)

Concentration moyenne : 34,7 °f  
Concentration maximale : 35,3 °f

## Conclusion sanitaire


 2022

Eau de bonne qualité.

### Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine. Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Tous les captages ne sont pas autorisés

### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS de la Haute-Garonne.

### Principaux paramètres mesurés

### Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. **Eau de bonne qualité bactériologique.**

Nombre de contrôles : 30  
 Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. **Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.**

Concentration moyenne : 1,9 mg/L  
 Concentration maximale : 2,4 mg/L

#### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. **Pas de dépassement de la norme sur la période.**

Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,01 µg/L

#### Aluminium (référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. **La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.**

Concentration moyenne : <20 µg/L  
 Concentration maximale : 77 µg/L

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f). **Eau douce (peu calcaire).**

Concentration moyenne : 11,2 °f  
 Concentration maximale : 11,9 °f



## Conclusion sanitaire


 2022

Eau de bonne qualité.

### Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine.  
 Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Captage(s) non autorisé(s) au titre du Code de la Santé Publique

### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS de la Haute-Garonne.

### Principaux paramètres mesurés

#### Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Nombre de contrôles : 44  
 Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0  
**Eau de bonne qualité bactériologique.**

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Concentration moyenne : 1,4 mg/L  
 Concentration maximale : 2 mg/L  
**Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.**

#### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,01 µg/L  
**Pas de dépassement de la norme sur la période.**

#### Aluminium (référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. Concentration moyenne : 18 µg/L  
 Concentration maximale : 163 µg/L  
**La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.**

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f). Concentration moyenne : 9,9 °f  
 Concentration maximale : 11,4 °f  
**Eau douce (peu calcaire).**

### Conclusion sanitaire

2022

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.  
La présence de bactéries d'origine environnementale, sans risque sanitaire, traduit une vulnérabilité du captage et/ou des installations. Une surveillance et un entretien réguliers des installations sont nécessaires.

#### Origine et protection de la ressource

Origine de l'eau : souterraine.  
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Procédure terminée

#### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la consommer.

#### Vigilance sécheresse :



Éviter de laisser couler l'eau



Utiliser les appareils de lavage à plein



Installer des équipements économes en eau  
Adoptez les gestes du quotidien pour économiser l'eau et respectez les consignes d'usage des autorités locales en situation de sécheresse.



Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées de l'ARS.



#### Principaux paramètres mesurés

#### Détails des résultats

##### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100ml)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.  
Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

Nombre de contrôles : 7  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

##### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.  
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 4,8 mg/L  
Concentration maximale : 5,1 mg/L

##### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.  
Pas de dépassement de la norme sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,1 µg/L

##### Aluminium (référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.  
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : <3 µg/L  
Concentration maximale : <3 µg/L

##### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).  
Eau très douce.

Concentration moyenne : 5 °f  
Concentration maximale : 3,1 °f



## Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

2022

### Origine et protection de la ressource

Origine de l'eau : souterraine.  
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Procédure terminée

### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la consommer.

#### Vigilance sécheresse :



Éviter de laisser couler l'eau



Utiliser les appareils de lavage à plein



Installer des équipements économes en eau



Respecter les restrictions sur le remplissage des piscines. Adoptez les gestes du quotidien pour économiser l'eau et respectez les consignes d'usage des autorités locales en situation de sécheresse.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées de l'ARS.

### Principaux paramètres mesurés

#### Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

Nombre de contrôles : 6  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 3,2 mg/L  
Concentration maximale : 3,4 mg/L

#### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. Paramètres non mesurés sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : Paramètres non mesurés sur la période.

#### Aluminium (référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

Concentration moyenne : Paramètre non mesuré sur la période.  
Concentration maximale : Paramètre non mesuré sur la période.

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f). Eau douce.

Concentration moyenne : 7 °f  
Concentration maximale : 7,1 °f



### Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

2022

#### Origine et protection de la ressource

Origine de l'eau : souterraine.  
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Procédure terminée

#### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la consommer.

#### Vigilance sécheresse :



Éviter de laisser couler l'eau. Utiliser les appareils de lavage à plein.  
Installer des équipements économes en eau. Respecter les restrictions sur le remplissage des piscines.  
Adopter les gestes du quotidien pour économiser l'eau et respecter les consignes d'usage des autorités locales en situation de sécheresse.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées de l'ARS.

#### Principaux paramètres mesurés Détails des résultats

##### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100ml)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Nombre de contrôles : 6  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0  
Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

##### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/l)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Concentration moyenne : 2,1 mg/L  
Concentration maximale : 2,2 mg/L  
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

##### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. Somme maximale des concentrations en pesticides : Pas de dépassement de la norme sur la période.  
Pas de dépassement de la norme sur la période.

##### Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. Concentration moyenne : Paramètre non mesuré sur la période.  
Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures. Concentration maximale : Paramètre non mesuré sur la période.

##### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f). Concentration moyenne : 9,1 °f  
Eau douce. Concentration maximale : 9,5 °f



### Conclusion sanitaire

2022

Eau ayant présenté des non-conformités bactériologiques ponctuelles. La présence de bactéries et de matières en suspension nécessite une surveillance et un entretien accru des installations.

#### Origine et protection de la ressource

Origine de l'eau : souterraine.  
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Procédure terminée

#### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la consommer.

#### Vigilance sécheresse :



Éviter de laisser couler l'eau Utiliser les appareils de lavage à plein



Installer des équipements économes en eau le remplissage des piscines.  
Adoptez les gestes du quotidien pour économiser l'eau et respectez les consignes d'usage des autorités locales en situation de sécheresse.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées de l'ARS.

#### Principaux paramètres mesurés Détails des résultats

##### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Nombre de contrôles : 47  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 1  
Eau présentant une non conformité bactériologique ponctuelle.

##### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Concentration moyenne : 1,2 mg/L  
Concentration maximale : 1,6 mg/L  
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

##### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,1 µg/L  
Pas de dépassement de la norme sur la période.

##### Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. Concentration moyenne : 22 µg/L  
Concentration maximale : 69 µg/L  
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

##### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f). Concentration moyenne : 9,9 °f  
Concentration maximale : 11,4 °f  
Eau douce.



### Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

2022

#### Origine et protection de la ressource

Origine de l'eau : souterraine.  
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Procédure terminée

#### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la consommer.

#### Vigilance sécheresse :



Installer des équipements économes en eau. Adoptez les gestes du quotidien pour économiser l'eau et respectez les consignes d'usage des autorités locales en situation de sécheresse.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées de l'ARS.

#### Principaux paramètres mesurés

#### Détails des résultats

##### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

Nombre de contrôles : 10  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

##### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 1,5 mg/L  
Concentration maximale : 1,9 mg/L

##### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. Pas de dépassement de la norme sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,1 µg/L

##### Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 20 µg/L  
Concentration maximale : 36 µg/L

##### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f). Eau douce.

Concentration moyenne : 10,5 °f  
Concentration maximale : 11,2 °f



## Conclusion sanitaire

2022

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

### Origine et protection de la ressource

Origine de l'eau : souterraine.  
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Procédure terminée

### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la consommer.

#### Vigilance sécheresse :



Éviter de laisser couler l'eau

Utiliser les appareils de lavage à plein

Installer des équipements économes en eau. Adoptez les gestes du quotidien pour économiser l'eau et respectez les consignes d'usage des autorités locales en situation de sécheresse.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées de l'ARS.

### Principaux paramètres mesurés

#### Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

Nombre de contrôles : 9  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 4,2 mg/L  
Concentration maximale : 4,4 mg/L

#### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. Pas de dépassement de la norme sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,1 µg/L

#### Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 22 µg/L  
Concentration maximale : 80 µg/L

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f). Eau dure.

Concentration moyenne : 16 °f  
Concentration maximale : 16,3 °f



## Conclusion sanitaire

2022

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

### Origine et protection de la ressource

Origine de l'eau : souterraine.  
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Procédure terminée

### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la consommer.

#### Vigilance sécheresse :



Éviter de laisser couler l'eau



Utiliser les appareils de lavage à plein



Installer des équipements économes en eau  
Adoptez les gestes du quotidien pour économiser l'eau et respectez les consignes d'usage des autorités locales en situation de sécheresse.



Suggérer les restrictions sur le remplissage des piscines

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées de l'ARS.



### Principaux paramètres mesurés Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

Nombre de contrôles : 4  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 1,2 mg/L  
Concentration maximale : 1,2 mg/L

#### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. Paramètres non mesurés sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : Paramètres non mesurés sur la période.

#### Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

Concentration moyenne : Paramètre non mesuré sur la période.  
Concentration maximale : Paramètre non mesuré sur la période.

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f). Eau très douce.

Concentration moyenne : 3,8 °f  
Concentration maximale : 3,8 °f



### Conclusion sanitaire

2022

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.  
La présence de bactéries d'origine environnementale, sans risque sanitaire, traduit une vulnérabilité du captage et/ou des installations. Une surveillance et un entretien réguliers des installations sont nécessaires.

#### Origine et protection de la ressource

Origine de l'eau : souterraine.  
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Procédure terminée

#### Principaux paramètres mesurés

#### Détails des résultats

##### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. **Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.**

Nombre de contrôles : 6  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

##### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. **Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.**

Concentration moyenne : 0,4 mg/L  
Concentration maximale : 0,8 mg/L

##### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. **Paramètres non mesurés sur la période.**

Somme maximale des concentrations en pesticides : Paramètres non mesurés sur la période.

##### Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. **Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.**

Concentration moyenne : Paramètre non mesuré sur la période.  
Concentration maximale : Paramètre non mesuré sur la période.

##### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f). **Eau très douce.**

Concentration moyenne : 1,5 °f  
Concentration maximale : 1,5 °f

#### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la consommer.

#### Vigilance sécheresse :



Éviter de laisser couler l'eau

Utiliser les appareils de lavage à plein

Installer des équipements économes en eau  
Adoptez les gestes du quotidien pour économiser l'eau et respectez les consignes d'usage des autorités locales en situation de sécheresse.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées de l'ARS.

Article 17 : ... Tout exploitant d'ouvrage dont la totalité des ouvrages exploités au niveau national a une <b>longueur cumulée supérieure à 500 km</b> adresse annuellement, avant le 30 septembre de l'année suivante, au service chargé du contrôle un bilan détaillé par région administrative Article 25 : ... Le premier bilan annuel à fournir conformément à l'article 17 est celui relatif à l'année 2019 lorsque la longueur cumulée des ouvrages exploités au niveau national dépasse 100 000 km, celui relatif à l' <b>année 2021 dans les autres cas.</b>				Indicateurs du bilan à adresser au service chargé du contrôle au titre de l'article 17 de l'arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution								Exemples d'indicateurs complémentaires (facultatifs)													
				longueur totale des ouvrages exploités (km)	nombre de dommages survenus (indicateur Observatoire National)	le nombre de dommages pour lesquels l'erreur de localisation de l'ouvrage en planimétrie ou en altimétrie était supérieure à l'incertitude maximale correspondant à la classe de précision affichée par l'exploitant en réponse à la DICT	le nombre de déclarations (DT, DICT, DT-DICT conjointes) et d'Avis de travaux urgents reçus relatifs à ses ouvrages (indicateur ON)	le cas échéant, le ratio de la longueur résiduelle des ouvrages en classe B et en classe C rapportée à la longueur totale des ouvrages exploités		le cas échéant, le ratio du nombre résiduel des branchements non cartographiés rapporté au nombre total de branchements exploités ;	le cas échéant, le ratio du nombre des branchements non cartographiés non pourvus d'affleurant, rapporté au nombre total de branchements exploités ;	Décomposition du nombre de déclarations (DT, DICT, DT-DICT conjointes) et d'Avis de travaux urgents reçus relatifs à ses ouvrages (indicateur Observatoire National)				Distinction entre le linéaire d'ouvrages aériens et le linéaire d'ouvrages souterrains				Distinction entre le linéaire de canalisations et collecteurs et le linéaire de branchements (réseaux d'eau potable ou d'assainissement)					
ratio en unité urbaine	ratio hors unité urbaine	DT	DICT					DT-DICT conjointes	ATU			Longueur ouvrages souterrains	Longueur ouvrages aériens	Nb de dommages souterrains	Nb de dommages aériens	longueur réseau canalisations	longueur estimée branchements	Nb de dommages canalisations	Nb de dommages branchements						
Exploitant	Année	nature du réseau concerné	Région administrative	5176	29																				
Société Publique Locale Eau Barousse Comminges Save	2022	Eau Potable et Assainissement Collectif	Départements 31, 32 et 65	5176	29																				
Si l'un des ratios mentionnés ci-dessus n'est pas nul, le programme prévisionnel de l'année à venir en matière d'amélioration de la cartographie.																									
Pour les exploitants dont les ouvrages sont implantés dans plusieurs régions administratives différentes, un bilan national unique comprenant le détail de chaque région administrative peut être adressé au service chargé du contrôle ainsi qu'au directeur général de la prévention des risques.																									
Pour les exploitants de réseaux d'eau et d'assainissement, ceux des indicateurs ci-dessus qui sont transmis en application de l'arrêté du 2 mai 2007 modifié relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement n'ont pas à être une deuxième fois en application du présent arrêté.																									

Édition mars 2023  
CHIFFRES 2022

# L'agence de l'eau vous informe

## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : [www.servicedeaufra.fr](http://www.servicedeaufra.fr)

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,46 euros TTC/m<sup>3</sup> dont 2,14€/m<sup>3</sup> pour l'eau potable et 2,32 €/m<sup>3</sup> pour l'assainissement collectif. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 535 euros par an et une mensualité de 45 euros en moyenne. (Données SISEA 2020)



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au R.PQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2234-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la ou les maires ou à la ou président(e) de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un R.PQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (R.PQS) est présenté au plus tard dans le deuxième trimestre de l'exercice concerné. La mise en ligne du présent service de l'assainissement public de coopération intercommunale par la présente note d'information, établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention, R.PQS - des réponses à ses questions : <https://www.servicedeaufra.fr/accueil/gestion/rpqs/les-questions>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

Ed. mars 2023

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 325 millions d'euros dont 258 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Adour-Garonne.

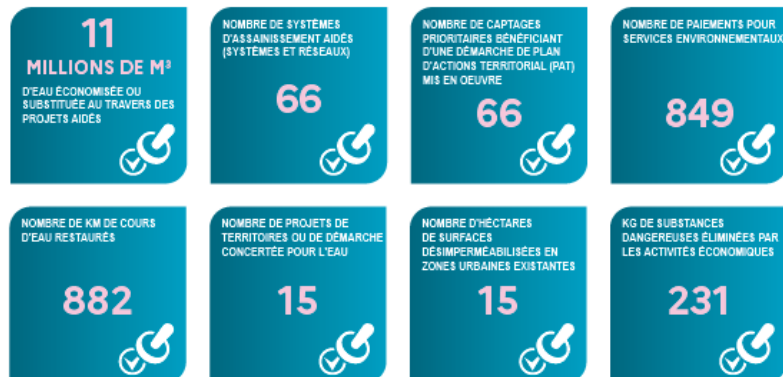




## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2022...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6700 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 216,7 millions d'euros d'aides.

65 % de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 62 millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimpermeabilisation des sols en ville.

### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 10 mars 2022, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le SDAGE 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



[www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

### LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

**Sur ses 8 millions d'habitants,**  
30 % vivent en habitats éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

#### Agence de l'eau Adour-Garonne

**Siège**  
90 rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques  
métropolitains



#### Délégations territoriales :

##### Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99  
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86  
et  
94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00  
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

##### Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90  
Départements 40 • 64 • 65

##### Garonne et rivières d'Occitanie

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00  
Départements 12 • 30 • 46 • 48  
et  
97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 43 26 80  
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

➔ Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : [www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/>  
comprendre-apprendre-agir-pour-leau

Nouveaux podcasts ➔ [bit.ly/Podcasts-Eau](https://bit.ly/Podcasts-Eau)

